matin, par suite du dérangement d'un excentrique. C'est à cinq minutes de distance avant d'arriver à la station de Comines que l'accident est arrivé. Un wagon touchant à la locomotive a été en partie brisé. Il y eut près d'une heure de retard pour recomposer le train et faire venir une locomotive d'Ypres, ville éloignée d'environ trois lieues de Comines. Les voyageurs se sont retirés dans la salle de la station.

Personne n'a été blessé ni contusionné, bien que la secousse ait été assez forte. Heureusement que la marche du train était ralentie, par suite de l'approchement de la station. Sans cela, on aurait eu probablement à déplorer de graves accidents personnels.

VERVIERS. — La nuit dernière, dit le *Nouvelliste* de Verviers, l'express de Cologne à Paris a déraillé à la station de Stolberg, au-delà d'Aix-la-Chapelle. On assure qu'il y a plusieurs blessés. Le train n'a pu reprendre sa marche qu'après deux heures de retard.

FAITS DIVERS

— La direction du *Bureau Veritas* vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes signalés pendant le mois de septembre 1879, concernant tous les pavillons.

Navires à voiles signalés perdus : 34 anglais, 15 americains, 13 norwégiens, 10 français, 8 hollandais, 7 allemands, 5 italiens, 5 république de Nicaragua, 5 suédois, 3 chiliens, 3 russes, 2 autrichiens, 2 portugais, 1 brésilien, 1 république de Costa Rica, 1 république de la Nouvelle-Grenade, 3 pavillons inconnus ; total : 118. Dans ce nombre sont compris 8 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 5 anglais, 1 français ; total 6.

— En Prusse, il est question de certaines mesures à prendre contre l'ivrognerie. Au synode général qui a eu lieu dans la seconde quinzaine d'octobre, on a délibéré sur cette question. Le directeur d'un important asile d'aliénés a présenté, dit la *Gazette de Madgebourg*, des considérations qui n'étaient pas sans intérêt.

Ce praticien a montré le danger qui résulte de l'abus des alcools ; non seulement la force nécessaire à l'homme pour son travail en est paralysée, mais la où la boisson se substitue à la nourriture elle agit comme un poison lent qui conduit à la décadence physique et à la ruine de l'intelligence. Parmi ceux qui entrent dans les maisons d'aliénés, 25 p. 100, a-t-il dit, sont des ivrognes invétérés. Les hospices se débarrassent des ivrognes au bout de quelques jours : les maisons d'aliénés les lâchent également dès que les troubles physiques momentanés qui s'étaient produits ont disparu et que le séjour de ces individus dans les établissements ne pourrait plus d'ailleurs se justifier vis-à-vis de l'autorité.

En conséquence, l'orateur a recommandé la création d'asiles particuliers pour les ivrognes, en même temps qu'il serait dressé une statistique sur le nombre des ivrognes de profession dans les hospices, maisons d'aliénés, prisons, dépôt de mendicité, etc. La France et l'Angleterre, a-t-il ajouté, ont déjà pris des mesures légales contre le vice de l'ivrognerie. L'Amérique a montré ce qu'il y avait à faire, en inaugurant le système des asiles, où l'on se donne pour mission de travailler à guérir l'ivrognerie.

Le synode a approuvé les trois résolutions suivantes : 1° les personnes qui seraient trouvées ivres dans les rues, les débits de boissons et autres lieux publics seraient passibles d'une peine ; 2° les cabaretiers qui tolèrent des individus ivres dans leurs débits ou qui leur donnent des boissons spiritueuses sont également passibles d'une peine ; 3° les ivrognes de profession doivent être même contre leur volonté, transférés, sur l'avis de l'autorité compétente, dans des asiles spéciaux.

— Il y a quelque temps, un soldat de l'armée territoriale, mais hors du service, était frappé de cinq années d'emprisonnement par le conseil de guerre séant à Rennes, pour avoir, dans un cabaret, injurié deux sergents.

Le conseil de révision de Paris, le 19 septembre, annulait la sentence de Rennes pour cause d'incompétence de la juridiction militaire.

Le tribunal correctionnel de Vitré était saisi du renvoi de l'affaire. Il a condamné le prévenu à dix jours de prison seulement.

— Traversant, pour se rendre à Paris, la forêt de Rambouillet, un vieillard de soixante ans, le sieur Barbery, était arrivé près d'un endroit connu, sous le nom de « coin du bois », quand il a été subitement assailli par un individu armé d'une houe. Avant d'avoir eu le temps de faire un mouvement pour se mettre sur la défensive il recevait un coup terrible qui l'étendait sans vie.

L'assassin a dévalisé sa victime, qui portait sur elle une certaine somme, et a caché ensuite le corps sous un amas de feuilles sèches.

On a arrêté un jeune homme de dix-huit ans, sur qui pèsent les plus graves soupçons.

UN SCANDALE A MANSION-HOUSE

Une scène sans précédent a eu lieu avant-hier à Mansion-House. Un libraire de Gracechurch-Street comparaissait devant le lord-maire sous l'inculpation d'avoir exposé dans ses vitrines des photographie représentant deux femmes zouloueses dans un état presque complet de nudité. Ces exhibitions avaient choqué les passants, et le secrétaire de la Société pour la suppression du vice avait demandé des poursuites.

Malgré les dépositions des personnes ayant habité le Zoulouland, lesquelles ont déclaré que des photographies semblables se vendaient journellement dans la colonie de Natal, et qu'elles représentaient les sauvages de l'Afrique australe dans leur costume ordinaire, le lord-maire, sir Thomas Whetman, a exprimé avec force toute son indignation : « Je suis ici, s'est-il écrié, pour protéger la morale de la Cité de Londres et pour maintenir l'esprit de la jeune génération aussi pur que possible. C'est une honte que de pareilles expositions aient pu avoir lieu dans une des rues les plus fréquentées de la métropole. »

Alors s'est produite une scène tumultueuse comme on n'en a jamais vu à Mansion-House. Un alderman, M. Nottage, représentant de la Société stéréoscopique de Londres, a demandé à intervenir au nom de cette Société, qui a mis en vente un certain nombre de photographies trouvées indécentes.

« — C'en est assez, a répondu le lord-maire; je n'ai pas à m'inquiéter de la Société stéréoscopique. J'ai bien d'autres occupations, je ne puis vous autoriser à parler.

— J'insiste sur mon droit de magistrat, a répliqué l'alderman; vous m'avez traité indignement dans une précédente audience, et je viens ici pour vous répondre. »

Ces paroles ayant été applaudies par le public, il s'est produit dans la salle un tel tumulte, que l'alderman n'a pu continuer son discours et que le lord-maire s'est retiré.

L'alderman, se tournant alors vers le greffier, dit : « Puisqu'il en est ainsi, c'est à vous, monsieur le greffier, que je vais m'adresser. »

(Le greffier se lève à son tour et quitte la salle.) L'alderman s'adressant au public : « Alors, c'est à vous que je vais parler. Je tiens à vous faire savoir que je proteste contre les insinuations qui ont été présentées ici par le lord-maire et qui allaient à mon adresse. »

A ce moment, sir Charles Whetman rentre dans la salle et se rassied. « Je suis surpris, dit-il, de voir M. Nottage, un magistrat, de tenir une pareille conduite. » — Et moi, replique l'alderman, je suis profondément étonné de celle que tient le lord-maire. »

Ici a lieu une scène indescriptible: d'une part, des applaudissements étourdissants ; de l'autre, des grognements et des protestations de la plus grande violence.

L'alderman essaie de dominer la tagage, et ayant ramené un peu de calme, il s'adresse au lord-maire : « Vous refusez de m'écouter, et vous êtes censé rendre la justice de ce siége. Au nom des citoyens de Londres, je vous accuse d'avoir forfait au mandat qui vous a été confié et d'avoir violé les devoirs qui incombent à ceux qui occupent ce fauteuil. »

Des applaudissements et des cris se font entendre de nouveau ; l'alderman se retire et le lord-maire donne l'ordre de faire évacuer la salle. On siffle le lord-maire. « Amenez devant moi, s'écrie le lord-maire, l'homme qui vient de siffler. » Les grognements et les cris redoublent jusqu'au moment où les huissiers parviennent à faire évacuer la salle.

NOUVELLES DU MATIN

Un démenti

Paris, 5 novembre, 7 h. s.

Le *National* dément formellement que M. Andrieux préfet de police ait pris des mesures extraordinaires en prévision de manifestations à la rentrée des Chambres.

Le budget de 1880

La *Liberté* annonce qu'en prévision d'un retard dans les travaux d'aménagement du Palais du Luxembourg et afin de permettre au Sénat de commencer promptement ses travaux, le président de la commission des finances du Sénat convoquera ses collègues dans une dizaine de jours afin d'examiner le budget.

Les chemins vicinaux

Le *Temps* croit savoir qu'un accord est établi entre les ministères de l'intérieur et des finances sur le mode de répartition de la subvention de 80 millions pour les chemins vicinaux et qu'en conséquence un projet réglant la question sera déposé à la rentrée des Chambres.

Les projets Ferry

L'*Estafette* croit que le rapport de M. Jules Simon sur le projet de loi contre la liberté de l'enseignement sera déposé le jour même de la rentrée.

Paris, 5 novembre.

Ce matin, à neuf heures, une messe dite du Saint-Esprit, a été célébrée dans la chapelle des Carmes, rue du Vaugirard, 70, pour l'ouverture des cours de l'Université catholique.

Mgr Richard, coadjuteur de Paris; Mgr Guilbert évêque d'Amiens; l'abbé d'Hulst, vicaire-général de l'archevêché de Paris; un grand nombre de curés de Paris, chanoines, et des parents des élèves assistaient à la cérémonie.

Mgr Goux, évêque de Versailles, a célébré la messe, assisté du clergé de la chapelle.

Il a prononcé ensuite une courte allocution.

Les professeurs de l'Université étaient au grand complet, et les élèves, au nombre de plus de 150, étaient présents, ainsi que les élèves de l'Université (anciennes écoles des Carmes.)

A dix heures et demie, la cérémonie était terminée.

Les cours ont été aussitôt ouverts, mais aucun discours n'a été prononcé par le doyen.

La Havane, 4 novembre.

Une dépêche officielle annonce que le général Blanco a effectué la pacification du district de Manzanillo.

Cent insurgés ont fait leur soumission dans le district de Lastumas.

Madrid, 5 novembre.

L'*Impartial* demande que dans chaque ville inondée, et à Madrid, la municipalité fasse poser sur la façade de la mairie une plaque rappelant la date de la fête parisienne, en faveur des inondés espagnols, avec les noms des journaux qui y auront concouru. Il voudrait, en outre, qu'à Madrid, une serénade fût donnée à l'ambassadeur de France, comme témoignage de gratitude de tous les Espagnols à l'égard des Français.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui:

Rapport adressé au président de la République par le ministre de la marine et des colonies; — Décret annexé prescrivant les signaux à faire et les manœuvres à exécuter par les bâtiments de la marine nationale, et par les navires du commerce, afin de prévenir les abordages.

Décret nommant un adjoint au directeur de la 1re division (infanterie) au ministère de la guerre.

Décision autorisant la création d'un bureau télégraphique municipal.

Successions en déshérence.

On a dit à tort que M. Bardoux avait abandonné sa proposition de loi relative au scrutin de liste. Le dépôt de cette proposition est simplement ajourné et ne se produira qu'au cours de la session ordinaire.

Le garde des sceaux vient d'adresser aux premiers présidents de cours et aux procureurs généraux une circulaire dans laquelle il les prie de vouloir bien inviter tous les membres de l'ordre judiciaire placés sous leur surveillance, à lui faire connaître, par leur intermédiaire les promotions ou nominations dans la Légion d'Honneur dont ils ont pu ou pourront, à l'avenir, être l'objet de la part d'administrations autres que son département, et la date de ces nominations ou promotions.

Cette circulaire a pour but de prévenir des erreurs regrettables, telle que la proposition pour la croix de la Légion d'Honneur, au ministère de la justice d'un magistrat qui l'avait déjà obtenue dans un autre département.

La *République française* assure ce matin que la date de la rentrée des Chambres est définitivement fixée au 27 novembre.

Le *Rappel* publie la statistique suivante : « On sait que presque chaque dimanche il y a eu en France une ou plusieurs élections de conseillers généraux, rendues nécessaires par décès, démissions ou toute autre cause. Cette année, dans l'intervalle que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire dans une période de dix mois, il y a eu 81 élections de ce genre.

» En faisant le relevé de ces 81 élections, nous constatons qu'elles ont abouti à la nomination de 61 républicains et de 20 réactionnaires.

» Les républicains ont gagné vingt siéges et n'en ont perdu que trois ; le gain effectif est donc de dix-sept siéges. Ces élections ont eu lieu dans cinquante trois départements, c'est-à-dire dans les deux tiers de la France. »

On lit dans *XIXe Siècle* :

« Nous nous étionnions hier de l'apparente contradiction que présentaient l'attitude de M. le préfet de la Seine à l'égard de M. Humbert et celle de M. le préfet du Rhône vis-à-vis de M. Garel. Nous apprenons avec plaisir que notre article reposait sur une erreur de fait. Il n'y a, en effet, aucune analogie entre le cas de M. Humbert et celui de M. Garel.

» Ce dernier est inscrit, à Lyon, à la contribution foncière et à la contribution des portes et fenêtres ; il était donc éligible aux termes de l'article 4 de la loi du 14 avril 1871.

» C'est évidemment la même raison qui, explique pourquoi, dans le département de la Seine même, M. Hérold, qui a demandé l'annulation de l'élection de M. Humbert, n'a formé aucun pourvoi contre celle de M. Rogues (de Filhol).»

Les *Débats*, la *Paix* et le *Globe* publient des notes à peu près identiques.

Les représentants des journaux de Paris se sont réunis hier, mercredi, 5 novembre, au Grand-Hôtel, pour décider la question de savoir s'il y avait lieu de reconstituer le syndicat de la presse parisienne.

A l'appel nominal, 19 voix contre 1 et 19 abstentions se sont prononcées pour la reconstitution du syndicat de la presse parisienne.

La *Marseillaise* annonce que le gérant du *Mot d'ordre* a présenté hier une nouvelle affiche, sans nom de rédacteur, au visa de M. le prefet de police.

M. Andrieux a persisté dans son premier refus.

« La grève des menuisiers, affirme le *Rappel*, touche, selon toute vraisemblance, à son terme. Aujourd'hui, en effet, aura lieu une réunion de la commission des ouvriers et de la commission des patrons, et il est plus que probable qu'une entente complète en sortira.

» Les propositions des grévistes sont d'ailleurs réduites ; deux demandes seules subsistent : une augmentation et la paye à la quinzaine.

» La commission ouvrière, investie de pleins pouvoirs, traitera sur ses bases, et nos renseignements nous permettent de croire que les patrons y accéderont sans difficulté. »

M. Grandin, gérant de la *Marseillaise*, a reçu, hier, deux assignations à comparaître le 14 novembre courant, à l'audience de la cour d'appel de Paris, chambre des appels de police correctionnelle.

M. Alphonse Humbert est également assigné pour le même jour devant la cour d'appel de Paris.

Petite Bourse du 5 Novembre 1879

3 0/0 115,25, 10, 15. — Italien 79,25. — Banque Ottom. 515. — Egypte 6 0/0 242.50 243,12.— Florin 69 3/8.— Hongrois, 83 9/16. — Oriental 61 1/2. — Banque Hypothécaire 637 640.

Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques

L'insurrection cubaine

Madrid, 5 novembre, s.

Le roi a reçu solennellement le nouveau nonce Mgr Bianchi.

Des dépêches officielles venues de Cuba annoncent da défaite des nègres Tunas et Nauzanillo.

L'armée poursuit le reste des bandes de Bayamo et de Jignani.

On croit à une prompte pacification de toute l'île.

Turquie

Constantinople, 5 novembre.

M. Layard a suggéré officieusement à la Porte, la nomination de Baker pacha, comme gouverneur de la province d'Erzeroum.

Lawas pacha a répondu que cela était impossible, mais qu'il pouvait être nommé au commandement de la gendarmerie en Arménie.

M. Layard n'a pas encore présenté officiellement à la Porte, la note relative à l'exécution des réformes en Asie.

On dit que les demandes de l'ambassadeur d'Angleterre ne sontappuyées par aucune autre puissance.

Les négociations entamées avec les banquiers de Galata prennent une tournure plus favorable.

Abolition de l'Esclavage à Cuba

Madrid, 5 novembre, soir.

SÉNAT.— Le ministre des colonies donne lecture du projet relatif à l'abolition de l'esclavage à Cuba.

L'exposé des motifs porte que l'esclavage est impossible chez une nation civilisée et contraire aux lois de l'humanité.

La situation du trésor espagnol empêche le gouvernement de donner une indemnité aux propriétaires.

Le gouvernement considère comme indispensable que les nègres affranchis restent sous le patronage de leurs anciens maîtres, on évitera ainsi les dangers qui pourraient entourer un affranchissement immédiat.

Ce projet assure les droits de l'homme libre et le gouvernement présentera bientôt les réformes économiques destinées à Cuba.

L'esclavage cessera à partir du jour de la promulgation de la loi par la *Gaceta* de la Havane.

Tous les esclaves seront soumis pendant huit ans au patronage de leurs maîtres. Ces derniers auront lobligation de les habiller, de les soigner s'ils sont malades, de les payer et d'instruire leurs enfants.

A la fin de la cinquième année, moyennant un tirage au sort, le 1/4 des esclaves sera complètement affranchi, et le patronage cessera complètement après la huitième année.

Les propriétaires ne pourront pas infliger de punitions corporelles.

Les procureurs du roi sont chargés de poursuivre les affranchis qui auront commis des délits ; les conseils de guerre statueront dans les cas de révolte.

Etats-Unis d'Amérique

New-York, 5 novembre.

Les élections ont eu lieu, hier, dans les Etats de l'Union. Les républicains ont obtenu de fortes majorités dans le Massachusetts, la Pensylvanie, le Wisconsin, le New-Jersey, le Connecticut, le Minnesota, le Nébraska. De leur côté, les démocrates ont été élus à de fortes majorités dans le Mississipi et le Maryland. En Virginie, le résultat est douteux.

M. Cornell, républicain, a été élu gouverneur de l'Etat de New-York, mais tous les autres emplois reviendront probablement aux démocrates. A la législature du même Etat, les républicains ont obtenu la majorité.

Halifax, 4 novembre.

Le *Faraday*, après avoir terminé la pose du câble français entre Brest et l'île Saint-Pierre, s'occupe maintenant de la pose du câble dans la section comprise entre Saint-Pierre et le cap Cod.

Le *Faraday* se trouvait dimanche à 200 milles de la côte américaine.

DERNIERE HEURE

Banque d'Angleterre

Londres 6 novembre.

La banque d'Angleterre a élevé son escompte de 2 à 3 0/0.

Poursuites contre un journal légitimiste

Nancy, 6 novembre.

Un journal légitimiste de Nancy, la *Gazette de l'Est*, est poursuivie pour offenses envers le Président de la République.

Le question anglo-turque

Londres, 6 novembre.

L'ambassadeur de Turquie à Londres, ayant promis l'exécution des reformes demandées par l'Angleterre, l'envoi de l'escadre anglise dans les eaux de l'Asie-Mineure a été contremandé.

L'escadre anglaise restera à Malte jusqu'à nouvel ordre.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUE

Paris, 6 novembre 1 h. soir.—Hauteur du baromètre: Dunkerque, Berne, Biarritz, 775; Brest, 779. Pressions continuent à s'élever sur nos régions. Probable: vent Nord-Ouest à Nord-Est, ciel nuageux.

Situation à Lille, 6 novembre 1879. —Baromètre : légère hausse. *Beau fixe*. Temps couvert. Vent Ouest. Thermomètre: 8 h. matin plus 7 0/10; 10 h., plus 8 0/10; midi, plus 8 5/10, 2 h. soir, plus 8 5/10.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux—Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite ? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide. on peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. 20065

Adresses Industrielles & Commerciales

Spécialité de Fourrures

Mme veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

Confections

Au Palais de Crisial. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, our hommes*. 16540

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 1406

Mme Désiré CARRETTE, modes haut nouveauté, rue Pauvrée, 31, Roubaix. 1900

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance.— Pavages et sables, graviers. — Réparation

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28 140

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 70 Salon de coiffure. — Parfumerie 14

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames. 140

Pharmacie

h. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28 1408

Lithographie

Impressions commerciales : Factures, mémorandums, entêtes de lettres, lettres faire part pour mariages et naissances Alfred REBOUX, rue Neuve. Roubaix, 17

Epiceries-Comestibles

OUDART-FLORIN, rue Inkermann 9 à Roubaix.

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 362e livraison (8 novembre 1879). TEXTE : Mandarine, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Un petit Postillon, par Louise Mussat. — La soupe de la mère Charlot, par J. Colomb. — Le Hachisch, par Albert Lévy. — Robert Darnetal, par Ernest Daudet. — Les parfums dans l'antiquité, par Sérullas. — A travers la France : La charité, par A. M. Saint-Paul.

DESSINS : Delort, Sahib, Taylor.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

5 Novembre. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	85	Esprits	67 67 50
id. en tonnes	82	Farines 8 ma.	71 50
id. épurée	50	Supérieure	70
Huile de lin en f.d.	72 2	Suif	90
id. en tonnes	74 25	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	76 50	Ceylan	215
id. 10/13 d.	64 50	Haïti	210
id. blanc 3 c.	4 75	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	153	Cacaos Para	180
id. belle sorte	154	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75	Haïti	140
Mélasse de fab.	5	Trinité	165
id. raffinerie	16	Caraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

du 5 Novembre, 6 heures soir.

Huile de colza		Farines 8 marques	
Disponible	80	Courant	71 50
Courant	80 79 75	Décembre	72
Décembre	80 75	4 de mars	72 75 73
4 premiers	82 50 25	4 premiers	73 50 75
Huile de lin		Farines supérieures	
Disponible	72 25	Courant	70
Courant	72 25	Décembre	70
Décembre	72 25	4 de mars	71 75 71
4 premiers	72 50	4 premiers	72 50 7
Spiritueux		M. Durbisy.	73
Disponible	67 67 50	Blés	
Courant	67 25 50	Courant	33
Novembre	67 25 50	Décembre	33 25
4 premiers	67 50	4 premiers	33 75
Sucre	6775 pipes	4 de mai	34
Circulation	25	Seigles	
Sucres		Courant	24 23 75
N° 10/13 cour.	64 50	Décembre	24
N° 7/9 d.	70 50	4 premiers	24 75 50
Blanc 3 disp.	74 75	4 de mai	24 75
Courant	75 1 2	Avoine	
Novembre	75 2	Courant	19
4 premiers	75 0 95	Décembre	20
Janvier 53	75 50	4 premiers	20 0 75
		4 de mai	21 2 50

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cour préc.	Cour du 6 novembre
Crespin-l. Anzin	45	... ...
Marly. . . .	120	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	.... ..	... ...

6 Novembre	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	73 50	21 .. 23 ..	16 50 18 ..
Colzanépurée	79 50	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	34 .. 37 ..	16 50
Lin g. pays.	70	23 25	29
Lin g. étran.	67	22 23	26
Caméline	65 50 65	.. ..	16
Chanvre	.. ..	.. ..	14 50

COURS de SUCRSE et du 3/6 du 6 nov.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre indigène 88 degrés	.65	..	..	..
» » 7 à 9	.70 50	..	..	..
» en pain, 6 k. n° 1	159	..	..	..
Sucre n° 3	.57 50	..	..	..
» indigène n° 3	..	..	..	..
3/6 betterave, disponib.	.65	..	..	..
» » courant.	.55	..	..	..
» fin 1re qualité dispon.	.63 50	..	..	..
courant.	.63 25	..	..	..
» Mélasse disponible.	.65	..	..	..
» A livrer 4 premiers.	.64	..	..	..
» » 4 janvier.	..	..	..	..
» » 4 d'été.	.55	..	..	..
» » 4 derniers.	.60	..	..	..
» » 1 prochain.	.62	..	..	..

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE

du 4 novembre 1879.

Quant. 504 sacs de 1 hect. (prix moyen) 24 33
id. 129 sacs id. id. 21 16
Prix extrêmes du blé blanc. 20 à 27
id. du blé macaux 20 à 23 »»
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q. 45 50

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Orchies. Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Bailleul Arras).

Blé blanc	24 20
Blé macaux	21 82

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 4 nov.

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	50 fr.,	2e qua. 45
Foin	—	—	75	— 70
Lent lles	—	—	90	— 85
Sainfoin	—	—	65	— 60
Luzerne	—	—	70	— 65
Trèfle	—	—	70	— 65
Hyvernage	—	—	65	— 60

DOUAI. —Marché du 5 novembre.

GRAINS (l'hectolitre. Prix extrêmes		GRAINES (l'hectolitre) Prix extrêmes	
Blé	19 — à 26 —	Colza	19 — à 22 50
Métil	— — à — —	Chanvre	— — à — —
Seigle	10 — à 13 —	Œillette	38 50 à 42 —
Orge	— — à — —	Camel.	17 50 à 19 —
Avoine	7 50 à 9 —	Lin.	22 50 à — —

MARCHE D'ORCHIES du 3 novembre.

Blé bl. 1re qual.	27 ..	Avoine 1e q.	9 .. .. ..
» 2e »	25 50	» 2e q.	8 25 .. ..
» 3e »	24 ..	» 3e q.	7 50 .. ..
Blé g. 1re qual.	.. ..	Fèves	18 50 21 ..
» 2e »	.. ..	Colza	18 .. 21 50
» 3e »	.. ..	Graine lin	24 .. 26 .
Seigles 1re qual.	17 50	Cameline	18 50 20 50
» 2e »	16 ..	Chanvre	.. ..

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE DU 4 NOVEMBRE 1879

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix 1re q	Prix 2e q	Prix 3e q	Prix extrêmes
Bœufs	143	1.74	1 46	1.38	1.20	1 50
Vaches	64	286	1.38	1.30	1.00	0 96 1.60
Taureaux	6	360	1.40	1.30	1.18	0 98 1 44
Veaux	635	79	1 90	1 80	1.65	1.2 2 00

MERCURIALE DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Prix moyen de l'hect. de blé.		Pain de ménage le kilogr
Hazebrouck	24 84	37 f.
Bailleul	25 45	31
Cassel	24 11	31 f.
Estaires	24 [illegible]	32 1/2
Merville	24 65	34 f.
Steenvoorde	.. ..	.. f.

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

à trois mois			Escompte
Amsterdam	207 1/2	207 3/4	4 0/0
Allemagne	123	123 1/4	4 0/0
Trieste	211	213	4 0/0
Vienne	211	213	4 0/0
Madrid	474	495	4 0/0
Lisbonne	548	550 1/2	4 0/0
Saint-Pétersbourg	266	267	4 0/0
à courte échéance			
Amsterdam	207	207 3/8	4 0/0
Allemagne	123	123 1/3	4 0/0
Trieste	212	214	4 0/0
Vienne	212	214	4 0/0
Madrid	493	495	4 0/0
Lisbonne	549	551	4 0/0
Saint-Pétersbourg	269		4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

à trois mois		
Londres	25 25 à 25 30 p.	— 2 0/0
Belgique	99 7/8 p. à 100 p.	3 1/2
Italie	12 1/4 p. à 12 3/4 p.	— 4 0/0

BANQUE NICOLAS CORDIER

6, rue Chauchat, PARIS

Succursale de Tourcoing

18, ruedes Ursulines

DE LA BANQUE

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warrants. — Comptes de chèques remboursables à vue. — Dépôts remboursables à échéance fixe. — Comptes courants. — Ouvertures de crédit.

DES OPERATIONS DE BOURSE

Fonds placés en rapport et en syndicat. — Prêts d'argent sur dépôts de titres. — Avances de fonds sur achats de titres. — Garde de titres dans les caves spéciales de l'hôtel de la banque, N. C. — Encaissement gratuit de coupons, achats et ventes de fonds publics au comptant et à terme.

Les opérations sa font de la main à la main, espèces contre titres.

Souscription à tous les emprunts d'Etats, de Villes, etc., etc. 19962

LA RENTE FONCIÈRE

Parisienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS

Statuts déposés chez Me PRUDHOMME, notaire à Paris.

Siége social provisoire : 7, rue Chauchat à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le baron HAUSSMANN, G. ✻, député, ancien Préfet de la Seine.

MM. de BELLONNET, ✻, ancien ministre plénipotentiaire;
BOURDAIS, O. ✻ vice-président de la Société des ingénieurs civils, architecte;
Camille DOLLFUS, O. ✻, ancien député;
MARTENOT, sénateur, président de la Caisse générale de co-assurances et de réassurances;
de MOLINARI, membre correspondant de l'Institut;
VERNHETTE, ✻, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Bône à Guelma;
WERBROUCK, président du Conseil d'administration de la Banque Parisienne.

SOUSCRIPTION

à 100 000 actions nouvelles de 500 fr

Prix d'émission : 625 francs

Payables
25 francs, en souscrivant;
100 — à la répartition;
125 — le 15 janvier 1880 contre la remise d'un titre définitif libéré d'un quart.

Les 125 francs formant le second quart seront exigibles le 15 avril 1880. — Après ce versement, l'Assemblée générale sera appelée à autoriser la conversion des actions nominatives en actions au porteur.

Les 250 francs restant à verser seront appelées, s'il y a lieu, par décision du Conseil.

Les 125 francs par action demandés en sus du prix nominal de 500 francs seront, après le prélèvement des frais d'émission et l'attribution statuaire du quart du surplus net aux fondateurs ou à leurs ayants droit, acquis à la réserve spéciale créée par l'article 10 des statuts. Le capital de cette réserve ne pourra faire l'objet d'aucune répartition et devra être affecté, comme le fond social lui-même, aux emplois limités par l'article 6. Le produit servira notamment, s'il en est besoin, à garantir aux actions une première distribution de dividende jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé, conformément à l'article 57.

Les titulaires des 50,000 actions représentant le capital originaire de la Société sont admis à prendre, par préférence, 25,000 titres de la presente émission, à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions anciennes.

Ce droit de préférence devra être exercé avant la clôture de la souscription, et les actions anciennes, pour lesquelles il aura été réclamé, seront frappées d'une estampille.

La **Rente Foncière** a commencé ses opérations par l'achat du Grand-Hôtel et de ses annexes, c'est-à-dire d'immeubles d'une importance capitale.

Le *Crédit Foncier* s'est engagé à faire des prêts à la *Rente Foncière*, sans commission, jusqu'à concurrence de **deux cents millions de francs**, à un taux d'intérêt supérieur de 50 c. seulement au taux d'intérêt le plus favorable qui sera à la charge du *Credit Foncier* pour le service de ses *obligations foncières*.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Le Mercredi 12 Octobre 1879

A la **Rente Foncière**, 7, *rue Chauchat, aux caisses de la* Banque Parisienne, *chargée des services de fonds et de titres de la Société* ;

Au CREDIT FONCIER DE FRANCE, *19, rue Neuve-des-Capucines* ;

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance ou directement.

L'admission à la cote officielle sera demandée. 20038—2327

Santé et énergie à tous

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatus, aigreurs acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures y compris celle de Madame la duchessede Castlestuart, le duc de Pluskow, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professe